

15.02.2017 – 06:45 Uhr

## Arbonia initie une procédure de «squeeze out»

Arbon (ots) -

Arbon, 15. février 2017 - Après la finalisation de l'offre publique d'acquisition et d'échange d'Arbonia AG («Arbonia») relative à toutes les actions nominales de Looser Holding AG, Arbon («Looser») appartenant à des actionnaires minoritaires, Arbonia détenait 97.53 % du capital en actions de Looser. Au terme d'acquisitions supplémentaires d'actions Looser, la participation totale détenue par Arbonia est passée à plus de 98 %. Par conséquent, Arbonia a pu entamer hier auprès du tribunal compétent du canton de Thurgovie une procédure de déclaration de nullité des actions Looser restantes conformément à l'article 137 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers.

Pour les actionnaires minoritaires de Looser, cela signifie que leurs actions Looser seront déclarées nulles et qu'ils percevront par action Looser un dédommagement à hauteur du prix d'offre payé dans le cadre de l'offre d'acquisition et d'échange, dès lors que le tribunal se sera prononcé. Le prix de l'offre par action Looser s'élevait à cinq fois et demi les actions nominales d'Arbonia d'une valeur nominale de CHF 4.20 chacune (composante d'échange) plus CHF 23.00 en espèces (composante en espèces).

Pour de plus amples informations sur Arbonia, consultez le site Web [www.arbonia.com](http://www.arbonia.com).

Contact:

Alexander von Witzleben  
Président du Conseil d'administration et CEO

Fabienne Zürcher  
Directrice Corporate Communications  
T +41 71 447 45 54  
[fabienne.zuercher@arbonia.com](mailto:fabienne.zuercher@arbonia.com)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100052526/100799032> abgerufen werden.